No

/15.08.01

Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda <u>K I G A L I</u>

OBJET: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder une somme de QUATRE CENT DOLLARS U.S. (400\$US) représentant les frais de participation pour deux arbitres rwandais au stage d'arbitres internationaux de basketball qui aura lieu du 4 au 9 Novembre 1987 à KINSHASA en République du ZAIRE.

Ces arbitres qui bénéficieraient de ce stage contribueraient dans la suite à la formation de leurs collègues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverpeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif NDINDILIYIMANA Augustin Lt Col BEM.

### C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.- HERDELANS HVANDAISE

HINDSTEES DE LA JOHNESES

HE DU HOUVIDGEN COOPERATIP

D.P. 1044 KIGALI.-

Kigeli, le 2 8 OCT. 1987

1º 3729 /15.03.01

Monsieur le Président de la Pédération Emmalaise de Basketball KIGALI

Africain International
d'arbitres de BASERTBALL
à RIBSHASA du 4 ou 9/11/1907.

Housiour le Président.

Référence fuite à la lettre n°2563/07 du
22/8/1987 du Secrétaire Cénéral de l'APARA et à la note du 16 Octobre 1987 m'adressée
par le Secrétaire Cénéral de la Pédération Randaise de Rasketball relatives à l'objet
repris en marge, j'ai l'homeur de porter à votre commissance que mon Département
n'est pas à mesure de payer les finis domandés pour participer à ce stage. Réamblus
j'approuve l'opportunité de participation de notre Pays à cotte formation.

Jo decenderais donc à la fédération de supposter toutes les dépenses relatives mulit stage sur la subvention lui accordée ou début de cotte armée pour ses activités de Basketball.

Vouilles agréer, Mensieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

> et du Meuvement Coopinati HDINDILIVIE MA Augustin Lt Col Min.

Secretaire Gentral

Rule

or si' Sage Th'gole, le plo-..715.08.01 Partir automational Warbitres & BASKATEMIL Monrieu le brin'dent de la - x1765 HASA 11987 -Je de vation fivandoire de Buskethall MOAN .-Monrieu le Prindent, Référence faite - la lettre to 2663187 Du 29 sout 1907 Du secultorine Se've ul de l'AFABA et à la note du 16 octobre 1987 miordreple par le secrétaire se'nével de la sédération surandaire de Basketballtyrelectives à l'objet répris en marge, j'ioni l'honneur de porter à votre Connainance que mon Département n'est pres merme de prayer les fronts demandés pour participer à le stage. Léanmoires j'orpprouve l'opportunité de participation de nobre Roup à cette formation. De mandeurs donc à la fédération de supporter toutes els depenses relatives audit stage sur la subvention de penses relatives audit stage sur la subvention de penses relatives audit de cette année donn lui aucordée au début de atte année pour ses activités de Bresketholl. Veuillez agrées, mousieux le Prévident l'expression de mer cerus départie di stinguie. de Mazeneago. representation on May

Note à Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs.-

OBJET: Propositions de participation du RWANDA au stage Africain International pour qualification d'arbitres internationaux de BASKETBALL, prévu à KINSHASA (ZAIRE) du 4 au 9 Novembre 1987.-

### I. INTRODUCTION:

L'Association des Fédérations Africaines de Basketball organise, du 4 au 9 Novembre 1987 à KINSHASA en République du Zaïre, un stage Africain International pour qualification d'arbitres internationaux de BASKETBALL. Ce stage sera sanctionné par un examen théorique, oral, pratique et condition physique en la matière.

Et suite à vos instructions, le Bureau Sports d'Equipe a contacté la Fédération Rwandaise de Basketball à ce sujet pour la participation du Pays en envoyant nos candidats arbitres de Basketball. Le Secrétaire Général de la fédération, Monsieur SABASAJYA Innocent, nous a indiqué que dans le rapport de mission de la fédération à l'assemblée générale de l'AFABA Zone 4, tenue à KINSHASA du 27 Septembre au 4 Octobre 1987, la FERWABA demande à la bienveillance du Ministère de lui venir en aide pour l'envoi d'un ou deux arbitres nationaux afin de bénéficier de cette formation. Effectivement ce souhait de la Fédération se trouve dans ledit rapport de mission, en annexe, à sa page 8. La FERWABA estime en outre que ses arbitres qui bénéficieraient de ce stage contribueraient dans la suite à la formation de leurs collègues.

### II. AVIS DU BUREAU SPORTS D'EQUIPE :

Nous pensons cependant qu'il y aurait lieu de voir et d'examiner les possibilités d'épauler notre fédération de Basketball pour la participation à ce stage de formation des arbitres internationaux programmé par l'AFABA. En effet, lors de la participation du Pays, à BRAZZAVILLE en République Populaire du Congo, aux 3èmes Jeux d'Afrique Centrale; nous avons constaté que la Zone 4 et en particulier le RWANDA manque des arbitres qualifiés internationaux de Basketball.

Et comme nous sommes appelés à s'ouvrir continuellement aux compétitions continentales et internationales de Basketball; la façon pratique de nos arbitres pour diriger les matchs devrait nécessairement être identique à la pratique et méthode acceptés par l'AFABA et la FIBA. Aussi il nous faudrait donner l'ouverture à nos arbitres nationaux de Basketball, en les élevant au rang international, pour leur permettre de pouvoir diriger les matchs internationaux officiels.

En considérant tous ces donnés, le Ministère pourrait dépêcher deux (2) candidats de nos meilleurs arbitres nationaux pour participer à ce stage de KINSHASA. A noter, par ailleurs, que le Pays qui abritera ledit stage est à notre avantage car limitrophe au Rwanda. Il nous faudrait cependant rappelé que la formation des cadres de nos fédérations sportives et respectives incombe à la charge du Ministère.

# III. DEPENSES A ENGAGER POUR CE STAGE : 2 candidats

1.	Voyage GOMA	- KINSHASA	- GOMA	= 23.140	FRW X 2	=	46.280 FRW
----	-------------	------------	--------	----------	---------	---	------------

2. Hébergement + Transport à KINSHASA= 300\$ X 100 FRW

X 2 = 60.000 FRW

3. Frais enregistrement AFABA= 100\$ X 100 FRW X 2 = 20.000 FRW

4. Frais de mission (10 jours)= 3.466 FRW/j x 10 j

+ 35% x 2 = 93.582 FRW

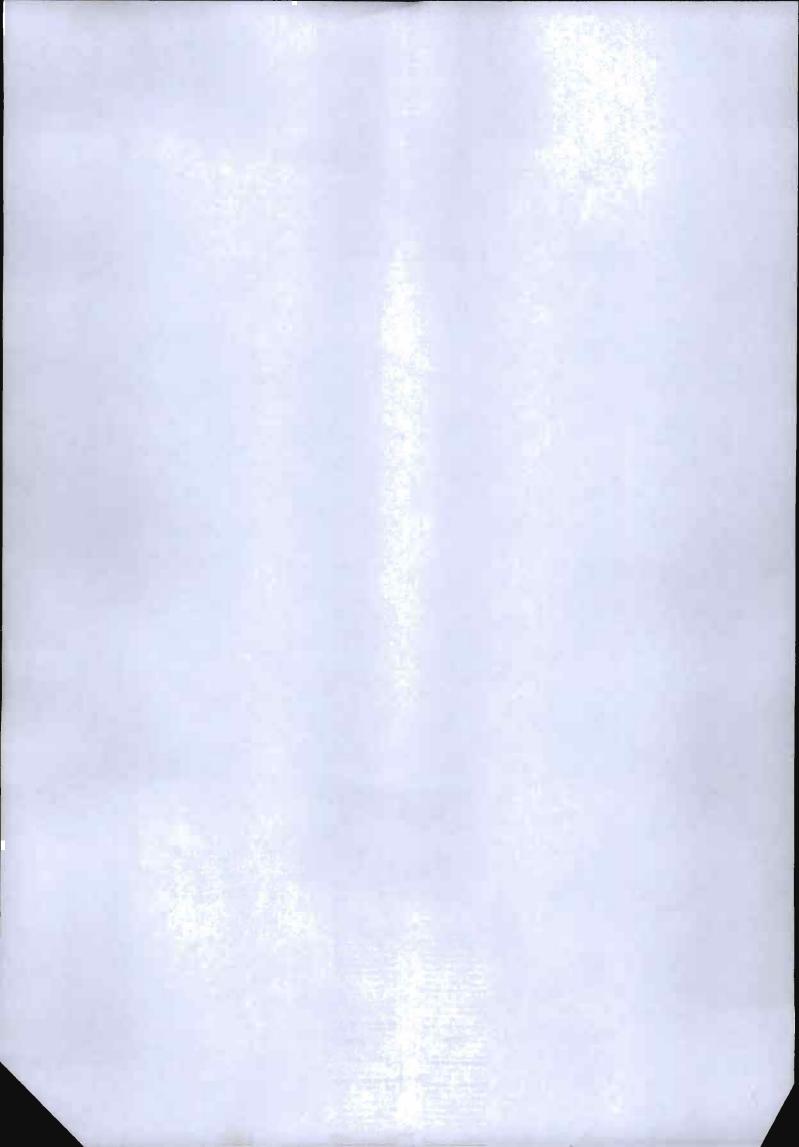
\* TOTAUX A ENGAGER : (1) + (2) + (3) + (4) soit : 46.280 FRW + 60.000 FRW + 20.000 FRW + 93.582 = 219.862 FRW

# IV. PROPOSITIONS DE DEUX CANDIDATS :

En considérant l'expérience, la disponibilité et les prestations enregistrées de nos meilleurs arbitres nationaux de BASKETBALL; nous proposons la participation à cette formation l'arbitre NZABONIMPA Joseph, Agent de l'Imprimerie Scolaire à Kigali et l'arbitre NDIMUBANDI Anastase, Sergent à l'Armée Rwandaise au Camp Muhima.

Monsieur le Directeur Général, si ces propositions vous transmises pour approbation sont acceptées; il nous faudrait dépêcher urgement les formulaires remplis de participation, en annexe, à l'AFABA et à la Fédération ZaIroise de BASKETBALL, sans oublier de prévenir nos candidats et leurs employeurs respectifs.

Fait à Kigali, le 19 Octobre 1987 Chef de Bureau Sports d'Equipe MUSILIKARE Jean Népo.-



Nº 2116 /12.08.01

Monaieur,

Vous êtes prié de vous adresser au Bureau Planification des Sports muni de la présente pour les récupérer.

Le Ministre de la Jeunesse

et des Sports

NDINDILIYIMANA Augustin

Major BEM,